

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 13 mars 2012

Présents :

Mme d'AMBRA, Professeur, M. MESTRE, Professeur, Doyen de la Faculté de Droit, M. le Doyen POUGHON, Professeur, M. STAUB, Professeur, M. J.P. STORCK, Professeur,

Mme BOUTON, Maître de Conférences, M. COTTIN, Doctorant contractuel, M. DIANA, Maître de Conférences, M. JUHEM, Maître de Conférences, Mme KAUFF GAZIN, Maître de Conférences, Mme PAUTHIER, Maître de Conférences, M. WAGNER, ATER,

Mme DARBON, IATOSS, Mme HATT, IATOSS,

M. GUY-FAVIER (AED – AFGES), Mlle ROCHOUX (Médiadroit), M. SCHWEIGKART (AED – AFGES), M. WACH (AED – AFGES), M. WESTPHAL (Médiadroit)

Mlle BURSZTEJN (AED – AFGES).

Procurations :

M. MAULIN, Professeur, Mme NAUDIN, Professeur, Mme FREYMANN, PRAG.

Excusés :

M. BIHL, Conseil Général du Haut-Rhin, Mme KLEISS-STARK, Représentant la CCI, Mlle Rachel MANDRELLA (Club AES)

Invités permanents :

Présents : Mme BRILL, Vice-doyen, Mme CONSTANS, Responsable administrative, M. DE QUENAUDON, Directeur Fédération Recherche, M. TRESCHER, Vice-doyen, M. URBAN, Directeur IEJ

Excusé : M. HILT, Vice-doyen.

Le Doyen ouvre la séance à 9 heures. Il remercie les membres présents. Il fait part des procurations, puis donne la parole à M. SCHWEIGKART pour une question liminaire avant d'aborder l'ordre du jour.

M. SCHWEIGKART souhaite revenir sur le film réalisé par l'Association des Etudiants en Droit (AED) pour le gala 2011 et qui contiendrait des insultes destinées à M. le Doyen POUGHON. L'AED regrette que M. le Doyen POUGHON se sente insulté, il ne s'agit là que d'un film parodique et caricatural. L'AED rejette la qualification de propos injurieux mais pense qu'il n'y a pas lieu d'en discuter dans le cadre de ce Conseil de Faculté (voir document joint).

M. le Doyen POUGHON qualifie de diffamatoire le film réalisé dans le cadre du Gala Droit 2011 et diffusé sur You Tube. Il se réserve le droit d'utiliser toutes les voies de droit et pense effectivement que le Conseil de Faculté n'est pas le lieu pour en discuter. Il regrette cependant qu'un collègue ait pu qualifier cette vidéo d'humour.

M. le professeur J.P. STORCK pense dommageable de donner une image négative de notre Faculté.

M. Le Doyen POUGHON ajoute qu'à travers le doyen c'est l'institution qui est visée.

Mme BOUTON intervient au nom de M. ECKLY et indique qu'il a participé à ce film dans le cadre du gala où l'humour est de tradition et qu'il n'approuve pas la mise en ligne sur You Tube.

M. URBAN ajoute qu'il a regardé différentes vidéos réalisées par l'AED et trouve qu'elles sont quelquefois de mauvais goût. Tout le monde a droit à l'erreur, mais il faut savoir faire amende honorable.

M. Quentin GUY-FAVIER convient que la caricature était peut-être trop poussée et propose que les membres de l'AED en discutent avec M. le Doyen POUGHON.

Le Doyen conclut en souhaitant qu'une discussion s'engage entre l'AED et M. le Doyen POUGHON, et que l'AED fasse le nécessaire pour que cela n'aboutisse pas à une démarche judiciaire, estimant que diffuser la vidéo sur You Tube étant une chose dont il fallait se dispenser.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil de Faculté du 5 décembre 2011

En l'absence de remarques et de demande de rectifications, le Doyen propose le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal du Conseil de Faculté du 5 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

2. Transfert des diplômes dirigés par Mme CUTAJAR de l'Ecole de Management à la Faculté de Droit

Le Doyen informe le Conseil que l'Ecole de Management, pour des raisons de cohérence, souhaite que les diplômes dirigés par Mme CUTAJAR reviennent à la Faculté de Droit à la rentrée de septembre 2012. Il remercie Mme CUTAJAR d'être présente au Conseil et lui passe la parole.

Mme CUTAJAR cite les trois diplômes qui sont concernés :

- la licence professionnelle « Investigations judiciaires en matière de délinquance économique et financière » en formation continue ;
- le master 2 « Prévention des fraudes et du blanchiment » en formation initiale, apprentissage et continue ;
- le master 2 « Lutte contre la criminalité organisée dans sa dimension économique et financière en Europe » en formation continue.

Ces diplômes existent à l'Université et notamment à la Faculté de Droit depuis 2005. Il y a trois ans, ils ont été accueillis par l'Ecole de Management, son Directeur d'alors, M. KALIKA y voyant un intérêt, les étudiants inscrits dans ces diplômes venant des filières du droit et du management. La Directrice actuelle, Mme BARTH, souhaite recentrer les activités sur le cœur de métier de l'EM, ce qui est une démarche logique dans le cadre de l'accréditation de l'Ecole.

M. le professeur POUGHON se réjouit de voir revenir ces diplômes à la Faculté mais fait part de son inquiétude quant aux problèmes d'ordre financier qui pourraient en découler et d'ordre logistique liés à l'organisation de semaines bloquées.

M. le Doyen répond qu'il a fait la demande d'un état financier précis. Il craint davantage de problèmes au niveau des disponibilités des locaux. Il essaiera de trouver des solutions pour les salles avec le Service de la Formation Continue et éventuellement d'autres composantes.

Monsieur TRESCHER précise que le problème des locaux est un problème plus général qui se pose également pour la licence professionnelle « Banque » qui ne pourra plus être accueillie au Centre de formation bancaire si les effectifs augmentent.

M. le professeur J.P. STORCK trouve que la place naturelle de ces diplômes est à la Faculté de Droit. Il est néanmoins étonné de voir que l'École de Management Strasbourg ne souhaite pas les garder, car ces diplômes sont des atouts pour les grandes écoles. Il souhaite savoir si l'inscription à ces diplômes est payante.

Mme CUTAJAR répond qu'en formation continue, le coût sera défini par le Service de Formation Continue, avec pour particularité les conventions avec la Gendarmerie qui prévoient des tarifs préférentiels ; en formation par apprentissage le CFAU prend en charge le coût de la formation ; en formation initiale, les étudiants paient les droits universitaires nationaux.

Elle ajoute, suite à la demande de Mlle BURSZTEJN, que la prochaine habilitation prévoit l'ouverture à la formation initiale du master 2 « Lutte contre la criminalité organisée ».

Le Conseil de Faculté approuve les maquettes des diplômes dirigés par Mme CUTAJAR et leur retour à la Faculté de Droit.

3. Divers

Elections étudiantes :

Le Doyen informe que des élections étudiantes auront lieu les 27 et 28 mars. Il souhaite, si son agenda le permet, rencontrer les associations étudiantes qui déposent une liste pour rappeler quelques règles de bonne conduite pour le bon déroulement de la campagne électorale et du scrutin.

Enquête AED - Club AES

Le Doyen donne la parole aux élus étudiants qui expliquent leur démarche.

Le Doyen souhaite que cette enquête puisse déboucher sur du concret ; il suggère de créer une commission après les élections qui travaillerait sur les éléments à mettre en œuvre pour améliorer les services que rend la Faculté dans le cadre de ses missions.

Mme HATT remarque que le taux d'insatisfaction est assez important dans le questionnaire concernant les personnels administratifs ; à l'inverse les questions concernant les enseignants obtiennent un taux de satisfaction relativement élevé. Elle s'interroge également sur certaines contradictions au niveau des réponses des étudiants.

Le Doyen répond qu'une enquête est une photo et comme toute photo, il y a un côté déformant. Au-delà de cela, il y a un certain nombre d'indications qui méritent d'être prises en compte. De même, toute enquête révèle un certain nombre d'incohérences.

Mlle BURSZTEJN précise que la satisfaction sur la dématérialisation est moindre car les documents en format PDF des plaquettes en ligne sont souvent à l'envers, et Mlle ROCHOUX ajoute qu'il s'agit de documents de 40 à 50 pages, plus difficiles à imprimer.

Mme BOUTON remercie les étudiants pour cette initiative, mais pense qu'il peut y avoir encore quelques améliorations. Il faudra prévoir de susciter plus d'étudiants pour des résultats plus fiables.

Compensation – article 16 de l'arrêté du 1^{er} août 2011

Les Vice-doyens Mme PAUTHIER, MM DIANA et TRESCHER ont réalisé un document informatif sur la compensation, volontairement simplifié afin que tous les étudiants s'y retrouvent (document joint en annexe). Ce document sera largement diffusé à destination des étudiants.

Seuls les Vice-doyens pourront utilement renseigner les étudiants sur la compensation. Il est donc demandé aux élus étudiants de bien veiller à ne pas donner d'informations à ce sujet mais de conseiller aux étudiants de prendre contact avec les Vice-doyens, bureau 114.

Modification des intitulés des cours d'Histoire des idées politiques 1 et 2.

Ces cours sont actuellement dispensés par les professeurs Eric MAULIN (1) et Jean-Michel POUGHON (2). Ce sont deux cours indépendants mais beaucoup d'étudiants sont induits en erreur et supposent que pour suivre le 2 il faut avoir suivi le 1. Par ailleurs, le contenu même du cours du professeur MAULIN s'approche davantage de la théorie politique. C'est pourquoi il est proposé de changer les dénominations de ces cours.

Le cours d'Histoire des idées politiques 1 s'intitulerait Théorie politique.

Le cours d'Histoire des idées politiques 2 s'intitulerait Histoire des idées politiques.

M. le professeur POUGHON précise qu'il s'agit d'un cours de la section d'histoire du droit et souhaite que cette notion d'histoire apparaisse dans l'intitulé du cours. Il propose d'en discuter avec M. le professeur MAULIN, Vice-doyen responsable des masters en droit.

Extension de l'accès aux TD de Droit pénal des affaires des étudiants en M1 de Droit des affaires.

Actuellement le Droit pénal des affaires est proposé en matière à TD aux étudiants en M1 de Droit privé, Droit public, Droit public et privé mais pas aux étudiants en M1 de Droit des affaires.

Un certain nombre d'étudiants en M1 de Droit des affaires souhaite accéder à cette matière au titre des matières fondamentales avec TD. Cette proposition est soutenue par le professeur Michel STORCK et a l'aval du doyen. Il est proposé d'ouvrir le Droit pénal des affaires comme matière à TD aux étudiants du M1 de droit des affaires.

L'extension de l'accès aux TD de Droit pénal des affaires des étudiants en M1 de Droit des affaires est approuvée à l'unanimité.

M. le professeur STAUB soulève un problème matériel. Les étudiants salariés n'ont plus de distributeur de boissons à disposition dans le bâtiment et la cafétéria de l'AED est fermée les samedis.

M. SCHWEIGKART répond que la cafétéria est ouverte les samedis durant la période des galops d'essai. L'AED va étudier la possibilité d'ouvrir un peu plus souvent, en fonction des disponibilités des amicalistes.

Avant de clore la séance, le Doyen remercie les élus étudiants de leur engagement durant les deux années de leur mandat qui se terminera avec les élections des 27 et 28 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h10.

Le Doyen,



Christian MESTRE

Adopté à l'UNANIMITE le 17 avril 2012